

Nigeria

LA RESTITUTION DES FONDS ABACHA

Contexte

Sani Abacha fut dictateur militaire du Nigeria de 1993 à juin 1998, lorsqu'il décéda d'une crise cardiaque. Le dictateur, qui quittait rarement ses lunettes de soleil, était réputé pour établir de longues listes d'ennemis, réels ou imaginaires, qu'il traquait méthodiquement avant de les faire enfermer ou exécuter. La pendaison en 1995 de Ken Saro-Wiwa et neufs autres activistes du Mosop (Movement for the Survival of the Ogoni People) a achevé de mettre son régime au ban des nations. Le montant des fonds détournés par le clan Abacha est estimé entre 3 et 5 milliards \$ par l'ONG *Transparency International*.¹³ L'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (UNODC) évalue, pour sa part, à 5,5 milliards \$ les avoirs illicites de l'ex-dictateur.¹⁴ Le gouvernement nigérian estime, lui, avoir perdu 100 milliards \$ pendant les années 1985-1998 sous la dictature d'Abacha et les junte militaires précédentes. Pour Joseph Hanlon, la « dette du dictateur » Abacha s'élève à 13,6 milliards \$.

Le Nigeria est, pour Howard French, ancien correspondant du *New York Times* sur place, « une des histoires les plus tragiques du continent africain, l'histoire d'une grande entreprise familiale coulée par des neveux qui auraient prématurément pris les rênes du pouvoir. Les terribles neveux sont ici les généraux, qui contrairement au roi Midas, ont transformé en boue tout ce qu'ils touchaient, à commencer par la politique, qu'ils ont réduite à une compétition d'enrichissement personnel. »¹⁵

Le clan Abacha a d'abord pillé les fonds de la Banque centrale du Nigeria en procédant à des retraits massifs en espèces. Selon les nouveaux gouvernants, l'équivalent de 2,34 milliards \$ auraient été transférés sur des comptes à l'étranger, après avoir été retirés en devises dans des opérations sans justification.¹⁶ L'argent était apporté au général Abacha par sacs, à raison de dix à quinze par livraison, selon les déclarations de son ancien aide de camp. Une pratique répandue puisque la femme du dictateur, Mariam Abacha, tenta en vain de s'enfuir par l'aéroport de Kano, peu après la mort de son mari, avec 38 valises remplies de dollars et de livres sterling ! L'autre technique de détournement utilisée consistait à virer des fonds, pour des opérations fictives, directement de la Banque centrale vers les comptes du clan Abacha à l'étranger. Un exemple parmi d'autres, cité dans la demande d'entraide judiciaire internationale du Nigeria, adressée à la Suisse : « *Ismaila Gwarzo [l'ex-ministre de l'Intérieur, NDLR] donne instruction le 18 février 1995 au gouverneur de la Banque centrale du Nigeria de transférer le montant de 11,365 millions de dollars sur le compte n° 5624950 de la société Garnel Trading Inc., Londres, ouvert auprès de la Banque nationale de Paris (Switzerland) SA sur la base d'une fausse facture concernant l'achat de divers équipements militaires.* »¹⁷ Plus de 2 milliards de francs suisses de « faux virements » ont été identifiés à ce jour.

¹³ Transparency International, 2004, « Où est passé l'argent ? », *Rapport global sur la corruption 2004*.

¹⁴ UNODC, 9 décembre 2004, « UNODC unveils new initiative aimed at recovering stolen assets », *Communiqué de presse*.

¹⁵ Howard W. French, *A continent for the Taking. The Tragedy and Hope of Africa*, Knopf, 2004.

¹⁶ Thierry Fabre, 6 juillet 2000, « Nigeria : le trésor du clan Abacha est dans nos coffres. », *L'Expansion*.

¹⁷ Thierry Fabre, 6 juillet 2000, *Ibid.*

18 Raymond Baker, 2007, *Le Talon d'Achille du capitalisme*, Éd. Alterre, p. 79.

19 En 1994, les États-Unis ont classifié le Nigeria comme un pays trafiquant de drogues.

20 Autriche, Bahamas, Brésil, Canada, Dubaï, France, Allemagne, Hong Kong, Italie, Kenya, Liban, Liechtenstein, Arabie Saoudite, Singapour, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.
Bola Ige, décembre 2002, « Abacha and the bankers: cracking the conspiracy », document du Forum on crime and society, Volume 2, UNODC.

21 Conseil fédéral, 20 septembre 2000, réponse à une question de Christian Grobet du 22 juin 2000.

22 Commission fédérale des banques, 30 août 2000, « Fonds Abacha auprès des banques suisses », *Rapport de la Commission des banques, Berne*.

Selon Raymond Baker¹⁸, une centaine de banques à travers le monde facilitèrent les agissements d'Abacha. L'argent était placé en France, aux États-Unis, en Australie, en Allemagne, au Brésil, mais aussi à Monaco, au Liechtenstein, à la City de Londres, dans les îles anglo-normandes, en Suisse, au Luxembourg, à Singapour, à Dubaï, à Hong Kong et dans d'autres paradis fiscaux. Plusieurs institutions financières offrirent leurs services, comme la Citibank, Barclays, Standard Chartered, HSBC, NatWest (appartenant à la Royal Bank of Scotland), BNP Paribas, les groupes Crédit agricole et Crédit Suisse, Pictet & Cie, la Bank of India et de nombreuses autres. Pour Raymond Baker, « on se battait pour recevoir et abriter les fonds d'Abacha ». En 1988, la Citibank ouvrait des comptes pour les fils d'Abacha, alors qu'il existait de forts soupçons que le général généraït le gros de son argent grâce aux trafics de drogues¹⁹. Ils bénéficièrent ainsi d'un traitement visant à assurer le secret des opérations, dont l'établissement par la Citibank d'une société offshore et de la création de trois comptes virtuels pour faciliter les transferts de fonds. Pendant dix ans, ces comptes ont servi à gérer des fonds du clan Abacha. Même après la mort du dictateur, alors que les poursuites judiciaires étaient engagées, la Citibank facilita le transfert de 39 millions de dollars de Londres vers la Suisse, transfert effectué par ses fils et encaissable immédiatement.

Procédures de restitution

À la mort d'Abacha en 1998, le gouvernement intérimaire d'Abubakar envoie un signal très explicite au clan Abacha : les sommes détournées devaient être restituées, où qu'elles aient été transférées. Le ministre de la Justice nigérian vise 18 pays²⁰. Le gouvernement intérimaire réussit à bloquer 825 millions \$ qu'il versa sur un compte spécial à la Banque des règlements internationaux de Bâle en Suisse. Ils furent affectés par la suite à des projets de développement de l'habitat, à l'éducation et aux 36 États fédérés du Nigeria. Ces avoirs furent restitués de « plein gré » par la famille Abacha, provenant pour la plupart de comptes de la Banque centrale du Nigeria.

Mais ce n'était qu'une partie des fonds volés. Ainsi, quand le président O. Obasanjo vint au pouvoir en 1999, il institua une commission d'experts et d'avocats privés (dont le cabinet d'avocats suisses Monfrini and Partners) chargée d'identifier les mouvements des capitaux détournés par le clan Abacha. Il demanda ensuite l'entraide judiciaire internationale au Luxembourg, à la Suisse et au Liechtenstein, où 602 millions \$, 660 millions \$ et 147 millions \$ ont respectivement été gelés. D'autres demandes d'entraide judiciaire sont également effectuées auprès des autorités judiciaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de Jersey et des Bahamas.

LA SUISSE est le premier pays à coopérer et à accorder l'entraide judiciaire, en janvier 2000. Le Conseil fédéral déplore cette situation : « Des banques suisses ont accueilli des fonds de l'ex-dictateur, alors que l'acceptation par les banques et les négociants suisses de fonds provenant de la corruption ou du détournement de biens publics est interdite. »²¹ La Commission fédérale des banques ouvre alors une enquête qui, en août 2000, aboutit à un rapport incriminant 14 banques suisses qui n'ont pour la plupart pas respecté les obligations de diligence prévues dans la loi suisse anti-blanchiment de 1997. Deux banques d'origine française sont citées dans le rapport²² :



- les quelques défaillances constatées à la Banque Nationale de Paris (BNP)²³ n'atteignaient pas un degré de gravité justifiant des mesures contraignantes ;
- le Crédit Agricole Indosuez détenait trois relations d'affaires totalisant 147 millions en lien avec des proches d'Abacha.

À la demande de la Commission fédérale des banques, cette dernière à qui l'on reproche d' « avoir ouvert des comptes alors qu'elle savait que les titulaires ou les ayants droits économiques étaient des proches de l'ancien président du Nigeria »²⁴, et trois autres banques (Crédit Suisse Group, UBP Union Bancaire Privée et Warburg Bank) devaient procéder à un audit et à une réorganisation de leurs structures. Le président nigérian, O. Obasanjo, s'est de nombreuses fois insurgé à propos de la complicité des banques étrangères avec le régime Abacha : « C'est moralement répréhensible, injuste et contre toute nature humaine d'encourager des actions qui appauvrissent les pays en développement (...) Le voleur et celui qui reçoit des avoirs volés sont coupables du même délit. »²⁵ Il a plusieurs fois menacé les banques et les intermédiaires financiers de poursuites judiciaires.

Par le rapport de la Commission fédérale des banques, la Suisse a voulu aussi signifier qu'elle n'était pas la seule place financière européenne à avoir hébergé des fonds Abacha. Elle a tenté de montrer qu'elle n'était qu'un acteur mineur du circuit de l'argent sale international. Sur les 4 milliards de fonds détournés par le clan Abacha et passés en Suisse, 59 % (2,36 milliards \$) provenaient de la City de Londres et 42 % (1,96 milliard \$) y sont retournés.²⁶

En juillet 2000, la Suisse retourne 66 millions \$ au Nigeria par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux (BRI). S'ajouteront, en décembre 2003, 70 millions \$ (110 millions de francs suisses) dans le but de réduire la dette publique du Nigeria. Cette restitution n'a pas fait l'objet de la demande d'entraide judiciaire, mais elle a eu lieu à la suite de la condamnation d'un intermédiaire financier, homme d'affaires nigérian, ayant facilité le dépôt en Suisse de certains avoirs d'Abacha. D'autres procédures pénales ont également eu lieu en dehors de la demande d'entraide judiciaire, notamment contre le fils de l'ancien dictateur, Mohammed Abacha, poursuivi en Suisse pour blanchiment d'argent et détournements de fonds lors de contrats signés entre l'État nigérian et des sociétés étrangères. Il est aussi poursuivi au Nigeria, sous le coup de 111 chefs d'inculpation pour corruption et vols. Entre-temps, en avril 2002, une solution plus politique avait été envisagée par le président Obasanjo et son avocat en Suisse, Monfrini, pour le recouvrement des avoirs illicites entre la famille Abacha et le gouvernement nigérian. Cette solution transactionnelle aurait permis la restitution directe de plus d'un milliard \$ par l'intermédiaire de la BRI en faveur du gouvernement fédéral du Nigeria, en échange de quoi les autorités nigérianes s'engageaient à mettre fin à différentes procédures pénales dirigées contre des proches d'Abacha et à retirer les demandes d'entraide judiciaire entreprises envers eux. Elle permettait à la famille de garder 100 millions \$ qu'ils prétendaient détenir avant l'arrivée au pouvoir de S. Abacha.²⁷ Mais cet accord a été dénoncé par la suite, en septembre 2002, par la famille Abacha, mettant fin à la suspension des procédures en cours au tribunal fédéral.

La plus importante restitution a finalement eu lieu 7 ans après la mort de Sani Abacha. Le 18 avril 2004, l'Office fédéral de la justice suisse estime que le reste des fonds du dictateur est « *manifestement de provenance illicite* ». Le tribunal fédéral suisse confirmera ces propos en février 2005. Cette décision fut prise sans qu'il y ait un arrêt d'une cour de justice nigérianne qui prouve l'origine cri-

23 La BNP Genève détenait selon le journal *L'Expansion* du 6 juillet 2000, « 30 millions de dollars au nom de sociétés dont le bénéficiaire est Abdulkadir Abacha, le frère du dictateur ».

24 Commission fédérale des banques, 30 août 2000, *Ibid.*

25 « Lawsuit delays repatriating 1,3 billion \$ stolen Nigerian funds », 21 juin 2005, *Panafrican News Agency*.

26 Christian Chavagneux et Ronen Palan, 2006, *Les paradis fiscaux*, La Découverte, p. 68.

27 Office fédéral de la justice, 17 avril 2002, « Le Nigeria reçoit plus d'un milliard de dollars ; les pays concernés coopèrent à la mise en œuvre de la transaction. », Communiqué.

28 Montant des sommes gelées augmenté des intérêts générés par ces montants pendant la procédure d'entraide, déduction faite toutefois des commissions perçues par les établissements bancaires dans le cadre de la gestion des avoirs.

29 International NGO conference on stolen wealth from Nigeria, 25 octobre 2004.

30 Nigerian Network on Stolen Assets, « Shadow Report on the PEMFAR Monitoring Exercise », décembre 2006 et African Network for Environment and Economic Justice (ANEEJ), 2007, « How Abacha loot was spent ».

31 Banque mondiale, « Utilization of Repatriated Abacha Loot. Results of the field monitoring exercise », décembre 2006.

32 Conseil fédéral, 26 mai 2004, réponse à une question de Gysin Rémo du 19 mars 2004. Le ministère des Finances nigérian avait déjà anticipé la restitution. Une partie de l'argent restitué était déjà inscrit dans le budget 2004 pour financer des projets de développement afin d'atteindre les objectifs du Millénaire - électrification en milieu rural : 170 millions \$; construction de routes : 140 millions \$; santé et programmes de vaccination : 80 millions \$; éducation : 60 millions \$ et assainissement et irrigation : 50 millions \$.

33 Certains fonds pourraient avoir été débloqués, information que nous n'avons pu vérifier.

34 Voir *International NGO Conference on stolen wealth from Nigeria*, 25 octobre 2004, « Report of a Two-Day international NGO Conference on stolen wealth from Nigeria », <http://www.aneej.org/>

minelle de ces fonds, comme cela avait été le cas pour Marcos aux Philippines. Le tribunal fédéral a estimé que le Nigeria avait fourni suffisamment de preuves, notamment dans la demande d'entraide judiciaire, donc le jugement n'était pas obligatoire. 458 millions \$²⁸ sont ainsi rendus au Nigeria par l'intermédiaire de la Banque mondiale, à la suite de négociations politiques entre les deux gouvernements. Les fonds sont destinés à financer les programmes de réduction de la pauvreté.

Malgré une demande des ONG suisses, dès 2000, la société civile a été peu impliquée dans le processus de restitution. La communauté internationale souhaitait pourtant faire de l'affaire Abacha un modèle de processus de restitution des fonds. Obasanjo avait ainsi reçu le soutien du président Clinton et de plusieurs gouvernements européens. En 2004, une coalition d'ONG suisses et nigérianes fut formée, la « coalition Abacha ». En octobre de la même année, la société civile réitéra sa volonté d'être impliquée dans le processus de restitution à l'occasion d'une conférence internationale sur l'argent détourné du Nigeria à Abuja²⁹. La première rencontre entre le gouvernement nigérian (un représentant du ministère des Finances) et deux représentants des sociétés civiles nigérianes et suisses eut lieu en janvier 2005 lors du Forum économique de Davos. Quelques mois après, en septembre 2005, une deuxième rencontre fut organisée.

Reste que, selon un rapport de la société civile nigérianne, publié en décembre 2006, une partie des fonds restitués auraient été à nouveau détournés par des fonctionnaires nigériens. Les projets de développement souhaités par les deux États et la Banque mondiale n'ont ainsi pu être tous finalisés.³⁰ Ces informations ont ensuite été confirmées dans le rapport de suivi de la Banque mondiale.³¹

Outre la procédure judiciaire, un montant de 50 millions de dollars US a été restitué en avril 2004 au Nigeria, suite à un accord entre cet État et l'une des personnes concernées par le cas Abacha. Le président nigérian Obasanjo s'est engagé à utiliser cette somme dans le domaine social, de l'éducation et de la santé.³² À ce jour, près de 40 millions \$³³ resteraient bloqués en Suisse pour manque de preuves sur leur origine et 7 autres millions ont été transférés sur un compte bloqué au Nigeria en attente de jugement d'un tribunal nigérian reconnaissant l'origine illicite de ces fonds. Il faut déduire du total des fonds bloqués 14 millions \$, le coût de la procédure lancée entre le Nigeria et la Suisse, un montant vertigineux qui peut s'expliquer par le nombre d'experts et d'avocats privés impliqués dans cette affaire. Un vrai scandale, alors que les banques suisses ont abrité des fonds blanchis – recel – et en s'enrichissant depuis des années grâce aux fortunes placées chez eux... On évacue complètement la responsabilité pénale des banquiers qui ont couvert de leur silence le produit du crime. Aucune banque n'a en effet été sanctionnée, ni administrativement, ni pénalement.³⁴

Toutefois, la Suisse est la seule à avoir vraiment joué un rôle dans le processus de restitution parmi les différents États où auraient transité des fonds Abacha.

LE ROYAUME-UNI a, dans un premier temps, refusé de coopérer avec les autorités judiciaires nigérianes et suisses. Enrico Monfrini, avocat suisse chargé par le Nigeria de traquer l'argent du clan Abacha, raconte ainsi que « *les autorités britanniques n'ont pas cessé de nous mettre des bâtons dans les roues. Le Home Office (équivalent du Ministère de l'Intérieur) a bloqué tous nos efforts. Au lieu de demander au National Criminal Intelligence Service de geler les comptes bancaires suspects, il a informé la famille Abacha de notre démarche. Il leur*



a même été demandé de s'exprimer sur le principe d'entraide judiciaire, alors qu'il existe un accord de coopération entre le Nigeria et le Royaume-Uni. »³⁵ Ce n'est finalement qu'un an et demi plus tard, le 30 octobre 2001, que la Haute Cour de Justice du Royaume-Uni exige le gel des comptes. La famille Abacha a eu tout le loisir de transférer son argent sous d'autres cieux. Sur les 500 millions de dollars présumés présents sur des comptes britanniques au moment de la demande d'entraide judiciaire du Nigeria, une trentaine seulement ont pu être gelés.

Les banques britanniques ne se sont pas montrées plus regardantes que les banques suisses. Suite à l'enquête de la Commission fédérale des banques suisses, une enquête de l'autorité de surveillance des banques, *Financial Services Authority (FSA)*, révéla que plus de 1,3 milliard de dollars auraient transité entre 1996 et 2000 sur 43 comptes ouverts par la famille Abacha dans 23 banques britanniques. Le nom des 15 banques identifiées, qui ont montré des « faiblesses significatives » dans leur volonté d'échapper aux réseaux illicites et qui ont commis de nombreuses irrégularités dans le respect des obligations de diligence, n'a pas été révélé. La presse spécialisée britannique a toutefois révélé que Barclays, HSBC, Merrill Lynch figuraient dans la liste, tout comme de nouveau le Crédit agricole Agricole Indosuez et la BNP, qui auraient transféré plusieurs dizaines de millions de dollars de comptes londoniens à des comptes en Suisse.³⁶ Sept ans après, les 30 à 40 millions de dollars gelés n'ont toujours pas été restitués. Londres a toutefois créé, en 2004, un groupe de travail appelé « Prévenir un futur Abacha », dont la principale conclusion est le manque de moyens légaux pour geler les fonds au moment de l'enquête. L'île anglo-normande de Jersey, elle, dit avoir restitué 160 millions \$ en novembre 2004 à la suite d'une enquête de la Commission des banques.³⁷

Il est également à noter qu'en août 2007, le Royaume-Uni a saisi les avoirs de James Ibori, un proche du président Umaru Yar'Adua et ancien gouverneur de l'un des États du Nigeria les plus riches en pétrole, le Delta. Un jet privé, des propriétés et des comptes ont été saisis, pour un montant total de 17 millions de livres sterling³⁸. Poursuivi au Nigeria par le « tsar » anti-corruption Nuhu Ribadu, James Ibori fut arrêté au Nigeria en 2008. À la fin 2008, Ribadu, menacé, est démis de ses fonctions par le président nigérian.³⁹ Un signal qui laisse perplexe les militants nigériens quant à la volonté d'Umaru Yar'Adua de lutter contre la corruption, et ce malgré le projet de loi présenté en avril 2009 pour faciliter la saisie des avoirs issus de la corruption.⁴⁰

LA FRANCE, qui hébergerait 90 millions \$ de fonds détournés par le clan Abacha et où auraient transité plusieurs centaines de millions \$ appartenant au dictateur, a ouvert seulement quelques enquêtes judiciaires qui ne concernent qu'indirectement le clan Abacha. 82 millions de dollars ont été gelés à la SBA (Société bancaire arabe), établie à Paris, et détenue à 33 % par la Banque Worms, filiale de l'assureur Axa. Ils étaient placés sur des comptes appartenant à Abubakar Bagudu, un homme d'affaires ami de la famille Abacha qui réceptionnait une bonne partie des détournements. Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, aurait d'ailleurs diligenté une enquête sur la SBA, transmise au parquet de Paris. C'est un homme d'affaires suisse, Nessim Gaon qui, cherchant à recouvrer des créances impayées par l'équipe Abacha, a obtenu d'une cour londonienne le blocage de ces fonds en France.⁴¹ Aucune action ne semble avoir été entreprise, en revanche, à l'encontre des banques françaises⁴², dont il est pourtant démontré que les succursales à

35 Xavier Harel, octobre 2006, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard, Paris, p. 200.

36 Marc Roche, 6 octobre 2001, « Crédit Agricole Indosuez et BNP Paribas éclaboussés par le scandale Abacha », *Le Monde*.

37 Jersey Financial Services Commission, 1^{er} mars 2004, *Abacha Investigation*, Communiqué de presse.

38 Estelle Shirbon, 6 août 2007, "Britain freezes assets of Nigerian ex-governor", *Reuters*.

39 Nick Tattersall, 3 décembre 2008, "Nigerian fight against fraud falters – campaigners", *Reuters*.

40 *Reuters*, 8 avril 2009, "Nigeria's cabinet approves anti-graft bill".

41 Thierry Fabre, « Nigeria : le trésor du clan Abacha est dans nos coffres. », *L'Expansion*, 6 juillet 2000.

42 30 millions d'euros auraient toutefois été gelés par Tracfin dans un compte d'une grande banque française, si l'on en croit un certain Crésus (pseudonyme), qui se présente comme un ancien dirigeant de cette banque, dans ses *Confessions d'un banquier pourri*, parues en 2009 chez Fayard (Paris), p. 160.

Londres et en Suisse détenaient des comptes du général Abacha. Selon le journaliste Thierry Fabre, le laboratoire français Pasteur-Mérieux, rebaptisé depuis Aventis Pasteur aurait, lui aussi, enrichi les comptes du clan Abacha. En 1995 et 1997, Mariam Abacha, l'épouse du dictateur, présidente du programme de soutien familial, a attribué un marché de vaccins à la société *Morgan Procurements*, société qui appartenait au clan Abacha, pour 111 millions de dollars. Ces vaccins ont été acquis auprès de Pasteur-Mérieux pour seulement 45 millions de dollars. La différence est donc allée dans les poches du clan Abacha. Une enquête judiciaire a été ouverte en Suisse par le juge genevois Georges Zecchin, en 1999. Il aurait retrouvé la trace de deux commissions de 1,8 million de dollars versés par le laboratoire français à une société de l'entourage d'Abacha pour l'obtention de ce contrat⁴³... Il est difficile d'obtenir davantage d'informations sur les fonds Abacha en France. Selon Bertrand Bertossa, « *30 millions d'euros auraient été bloqués, sans que la justice se saisisse de l'affaire. L'argent serait toujours gelé par TRACFIN, mais sans confiscation, ni restitution pour le Nigeria.* »⁴⁴

⁴³ *Ibid.* http://www.lexpansion.com/economie/des-precisions-sur-l-argent-occulte-du-nigeria_15127.htm

⁴⁴ Bernard Bertossa, *La justice, les affaires, la corruption*, Éditions Fayard, 2008, p. 179.

Outre le cas SBA, une seule affaire a aujourd'hui abouti en France : la condamnation pour corruption de l'ancien ministre du pétrole d'Abacha, Daniel Etete. En première instance, le 7 novembre 2007, il fut condamné à 3 ans de prison ferme et 300 000 euros d'amende, assorti d'un mandat d'arrêt international, par la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le 18 mars 2009, la cour d'appel de Paris a allégé la peine, le condamnant à huit millions d'euros d'amende pour blanchiment aggravé. Pour toute défense, les avocats de l'ancien ministre ont argué, sans contester les faits de corruption, qu'il ne pouvait y avoir de délit puisqu'à l'époque, le principe du commissionnement des dirigeants africains était parfaitement toléré et que le délit de « *corruption d'agent public étranger* » n'a fait son apparition en droit français qu'en 2000, ultérieurement aux faits reprochés⁴⁵. Cette condamnation est une première en matière de jurisprudence en France car, hormis le général Noriega, dictateur déchu du Panama, condamné pour blanchiment dans une affaire de stupéfiants, jamais un responsable politique étranger n'avait été jugé en France pour des faits de corruption. Il avait été mis en examen par le juge R. Van Ruymbeke pour blanchiment aggravé : plus de 100 millions de dollars détournés en trois ans, du printemps 1995 au printemps 1998, avec lesquels il a notamment acquis des biens immobiliers en France (hôtel particulier à Neuilly-sur-Seine, immeuble de bureaux à Paris, château de Boulay Morin dans l'Eure, sans oublier un vaste yacht, le King Amaran 1). Ces fonds étaient placés en Suisse et dans d'autres centres *offshore* : Îles Îles Vierges britanniques, Gibraltar. Deux sociétés ont, dans cette affaire, reconnu avoir participé à la corruption du gouvernement Abacha. Totalfina Elf d'abord, qui avoue sans vergogne avoir versé 20 millions de dollars de pots-de-vin pour continuer à travailler dans le delta nigérian. Le directeur général exploration-production, Jean-Luc Vermeulen raconte que « *ce versement a été exigé par le ministère du Pétrole pour obtenir la reconduction de quatre licences d'exploitation en 1997 ou 1998... Ce paiement de 20 millions de dollars nous a été imposé par le ministre du pétrole.* » Addax est la deuxième société pétrolière à avoir reconnu le versement de 10 millions de dollars au ministre du pétrole Pétrole pour obtenir des marchés. Ni Elf, ni Addax n'ont pourtant été poursuivies... En revanche, dans la même affaire, l'homme d'affaires français Richard Granier-Defferre, jugé coupable de « *complicité de blanchiment* », a été condamné à trois millions d'euros d'amende⁴⁶. L'enjeu, pour le Nigeria, est maintenant la restitution des fonds détournés par Daniel Etete toujours bloqués en Suisse ou placés dans les

⁴⁵ *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, avril 2009.

⁴⁶ *Idem.*



biens immobiliers, Abuja ayant attendu la fin de la procédure pénale pour enclencher une procédure civile.⁴⁷

L'affaire Elf aurait, quant à elle, eu des ramifications au Nigeria. Des commissions occultes auraient été versées à des présidents africains en échange de l'octroi d'un contrat de participation pétrolier nigérian. Seraient concernés Omar Bongo, G. Eyadema et S. Abacha lequel, étant en position de force, bloqua un temps la signature du contrat pour obtenir un « complément » de rémunération.⁴⁸

En ce qui concerne les autres pays, des fonds sont toujours bloqués au Luxembourg et au Liechtenstein (respectivement 650 millions et 100 millions de dollars).

Les enquêtes continuent à travers le monde pour retrouver la trace des avoirs illicites du clan Abacha. Ainsi le 12 mai 2006, un banquier genevois a été inculpé dans l'affaire des fonds Abacha, selon une information publiée par le *Wall Street Journal Europe*⁴⁹. Un des fils de l'ancien dictateur, Abba Abacha, serait toujours détenu en Suisse après son extradition d'Allemagne en avril 2005, n'ayant pu réunir les 5 millions de francs suisses de caution pour être remis en liberté provisoire.⁵⁰ Au **Kenya**, le cabinet d'avocats américain, Kroll Associates a mené l'enquête sur les comptes de D. Arap Moi et publié un rapport en 2007⁵¹. L'enquête a porté en particulier sur une banque soupçonnée d'avoir blanchi, entre 1996 et 1999, quelque 200 millions de dollars provenant de fonds publics nigériens volés par l'ancien dirigeant nigérian. Certains de ces fonds ont transité par des comptes de la Trans-National Bank Kenya (comptes Nostro), dirigée à l'époque par des proches de l'ancien président kenyan Daniel Arap Moi, lui aussi kleptocrate, avant d'être transférés sur des comptes de sociétés offshore notamment à l'Union bancaire privée à Genève.

Toutefois un détail continue d'intriguer Enrico Monfrini, l'avocat suisse : sur les 2,2 milliards de dollars retrouvés, pas un dollar ne correspondait à des commissions pétrolières, alors que le pétrole représente 98% des exportations du Nigeria. Il l'explique par la sophistication des montages mis en place par les établissements financiers et les compagnies pétrolières, bien aidés par l'opacité des paradis fiscaux.⁵²

47 David Servenay, 22 novembre 2007, « Un ex-ministre du pétrole nigérian condamné en France », Rue89.com.

48 Hervé Gattegno, « L'enquête sur les intermédiaires d'Elf au Nigeria dévoile une cascade de commissions occultes. », *Le Monde*, 20 septembre 2002.

49 Charles Fleming et Russell Gold, 11 mai 2006, "Swiss banker now focus of Nigerian fraud probe — Investigators believe Katri has knowledge of how money moved". Voir aussi *Le Temps*.

50 Frédéric Lelièvre, 12 mai 2006, « Un banquier genevois inculpé dans l'affaire des fonds Abacha », *Le Temps*.

51 Xan Rice, « The looting of Kenya », *The Guardian*, 31 août 2007.

52 Xavier Harel, *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Fayard, Paris, 2006, p. 202.